



## Fin disponibilité et congé maternité (Fonctionnaire territorial)

-----  
Par axel62

Voici un e question de mon épouse:

Bonjour,

Je suis fonctionnaire territoriale et j'ai pris une disponibilité pour suivre mon conjoint à l'étranger.

Je suis en disponibilité depuis le 1er septembre 2011. Actuellement enceinte et devant accoucher mi-juin, j'ai tenté une réintégration anticipé au 1er juin (la fin de ma disponibilité est pour le 31 aout 2014) afin d'avoir le droit au congé prénatal. Ma demande a été rejeté par le maire. Mes questions sont donc les suivantes:

- 1) A compté du 1er septembre serais-je donc automatiquement réintégré pour être aussitôt placé en congé postnatal ou le maire peut me refuser ma réintégration? Sachant que ma disponibilité est de Droit.
- 2) Si l'on peut refuser ma réintégration à la suite de ma disponibilité, dans quelle position statutaire serais-je? Aurais-je le droit au congé postnatal à compter du 1er septembre?
- 3) Comment seront calculés mes jours de droit sachant que c'est mon 3ème enfants? Je m'explique: mon droit est de 26 semaine répartie en 8 semaines Prénatal et 18 semaines Postnatal. Cependant il est possible de moduler ces congés afin par exemple de ne prendre que 3 semaines avant (c'est le minimum) afin de reporter celles non prisent en postnatal (donc dans mon cas  $18+3= 21$ ). Donc puis-je prétendre à 21 semaines ou 18?
- 4) Je compte (vu que mon conjoint sera encore affecté dans une autre régions à/compter de septembre) basculer en cong Parentale. Dois-je en informer la mairie? ou je peux attendre ma mise en congé maternité?

Merci d'avance pour votre aide!